

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [4]

Artikel: Avortement : quelle stratégie pour demain ?

Autor: Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avortement : quelle stratégie pour demain ?

Ce n'est pas la joie, en ce moment, dans les milieux intéressés à une résolution satisfaisante du problème de l'avortement ; les négociations relatives au lancement d'une nouvelle initiative ont abouti à la décision d'attendre des jours meilleurs (cf. FS de mars) ; et l'initiative « Droit à la vie » pèse de tout le poids de ses 230 000 signatures sur le choix d'une stratégie pour le proche avenir. (cf. ci-dessous).

Y aurait-il du découragement dans l'air ? Une dizaine d'organisations intéressées, d'horizons et de sensibilités divers, ont mis sur pied, le 25 février à Lausanne, une assemblée destinée à prouver le contraire. Invitée de marque : Marie-France Casalis, membre du bureau confédéral du Mouvement Français pour le Planning Familial, dont l'enthousiasme a versé du baume sur le cœur des militants.

L'exemple français

Certes, a reconnu Mme Casalis, la situation suisse est différente de la situation française. En Suisse, malgré une loi restrictive, il est d'ores et déjà possible d'interrompre une grossesse sous certaines conditions, ce qui n'était pas le cas en France avant la loi Veil ; de plus, la structure fédéraliste constitue un frein supplémentaire à la mobilisation populaire. Cependant, s'est exclamée Mme Casalis, avec de la ténacité et de la confiance en soi on arrive à tout ! Recensez les cas concrets, mettez-les sous le nez des opposants, grignotez petit à petit leur obstination et les choses finiront par bouger, a-t-elle conclu.

Les deux autres conférencières de la soirée, Marie-Thérèse Sautebin et Ruth Dreifuss, ont ensuite entrepris, chacune à leur manière, d'analyser les perspectives actuelles sur le plan politique. Marie-Thérèse Sautebin, membre biennoise de l'OFRA, a défendu le point de vue selon lequel seul un front de la gauche, ferme sur la revendication du remboursement par les caisses maladie, peut avoir des chances de s'imposer. A travers l'exemple de la lutte pour le CISC, ce Centre d'Information Sexuelle et de Consultation dont la création est actuellement débattue à Bienne, elle s'est attachée à montrer les résistances partisans qui, selon son analyse, freinent l'application d'une politique véritablement libérale en matière de contraception et d'avortement.

Ruth Dreifuss, secrétaire romande de l'Union Syndicale Suisse, a pour sa part rompu une lance en faveur du rassemblement de toutes les bonnes volontés, par-delà les clivages politiques. Elle a expliqué la position de l'USS, qui s'était prononcée en faveur d'une initiative ayant la teneur de la solution du délai simple (sans le remboursement par les caisses maladies), en faisant remarquer que la revendication du



remboursement pourrait paraître incongrue dans un pays où l'assurance maladie n'est pas obligatoire. (FS a déjà traité ce point dans le numéro de novembre 1982).

Mais par-delà ce débat, qui a caractérisé les négociations de l'année écoulée, Ruth Dreifuss a préféré se tourner vers un autre aspect du problème de l'avortement. Comme le rappelait fort opportunément le tract d'appel à l'Assemblée, les partisans de

« Droit à la vie » se préoccupent plus de la vie intra-utérine que de l'avenir du nouveau-né et de ses parents. Or, les féministes ont en perspective de mener, l'année prochaine, la campagne relative à l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité ». N'est-ce pas là l'occasion de prouver que les vrais défenseurs de la vie ne sont pas ceux que l'on croit ?

En retraçant rapidement les étapes de la lutte pour le droit à l'avortement en Suisse, Ruth Dreifuss s'est félicitée de ce que le peuple suisse ait rejeté massivement, en 1978, la loi qui prévoyait la prise en compte des indications sociales. Une telle loi aurait en quelque sorte légitimé les conditions sociales précaires dans lesquelles se trouve une partie de la population, pour en faire, comble du scandale, une justification au renoncement à la procréation.

Voter une telle loi aurait signifié prendre le problème à rebours. Ce qu'il faut, c'est faire en sorte que la maternité — et la paternité — puissent se dérouler dans de bonnes conditions pour tout un chacun qui le désire : c'est cela que vise l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité ». Mener une campagne en sa faveur en même temps que la lutte contre « Droit à la vie » permettra aux femmes de ne pas se laisser enfermer dans le piège de l'opposition entre ceux qui sont « pour » et ceux qui sont « contre » la vie. (cf. FS de mars). ● Silvia Lempen

L'interprétation du contre-projet

A l'initiative « Oui à la vie », le Conseil fédéral a opposé un contre-projet ainsi conçu : « Chacun a droit à la vie, à l'intégrité de corps et d'esprit, à la liberté de mouvement et à la sûreté personnelle ».

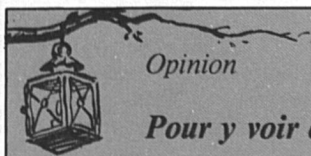
Dans le message invitant les Chambres fédérales à voter oui à ce contre-projet, il est écrit notamment : « Nous renonçons à la définition problématique du commencement et de la fin de la vie... Nous considérons comme incompatible avec le droit fondamental à la vie la solution des délais qui laisse exclusivement à la femme enceinte le soin de décider une interruption de grossesse »... Cependant il demeurerait possible

de lancer une initiative sur la solution des délais !

Rappelons que les deux premiers paragraphes de l'Initiative « Oui à la vie » sont les suivants : « Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à l'intégrité corporelle et spirituelle ».

La vie de l'être humain commence dès la conception et prend fin par la mort naturelle ».

Signalons par ailleurs, qu'un manifeste pour la solution du délai et contre « Oui à la vie » très largement signé par des personnalités de tout l'éventail politique a été envoyé au Conseil fédéral.



Opinion

Pour y voir clair

Le Conseil fédéral veut tellement ménager la chèvre et le chou, qu'à force de compromis et d'explications contradictoires, le citoyen ne comprend plus rien, les journalistes non plus. Même le professeur Werner Kägi, auteur de « Oui à la vie », n'a pas compris les intentions du Conseil fédéral.

Je trouve inadmissible le procédé qui consiste à laisser le citoyen dans le brouillard. Le départ de Kurt Furgler (pour les indications sociales) et

son remplacement par Rudolf Friedrich (radical, donc pour la solution du délai) n'est pas une raison suffisante. Les femmes veulent savoir comment voter selon leur conviction.

Alors espérons que le débat aux Chambres fédérales apportera des précisions. On pourrait peut-être en arriver à ceci : Oui à « Oui à la vie » = non à tout avortement. Oui au contre-projet = oui aux indications sociales. Non au contre-projet = oui au délai.

Une analyse du vote populaire de 1984 permettrait alors d'avancer dans cet épineux problème de l'avortement. J. Berenstein-Wavre